

VILLE DE LINAS

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
27	19	25

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

DATE DE CONVOCATION
29 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION
29 mars 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Jean-Jacques TANNEVEAU

OBJET :

**FISCALITÉ 2024 :
FIXATION DES TAUX**

L’an DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 04 AVRIL à 20h00, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 29 mars 2024, s’est réuni, à titre exceptionnel, à l’espace Carzou, sous la présidence de **Monsieur Christian LARDIÈRE, Maire de Linas.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BERNARD Corinne, BLOT Dominique, CHARPENTIER-CHOLLET Laurent, CUNIoT-PONSARD Mireille, DALI Sara, FERNANDES Rosa, GATINEAU Athéna, GAUDET Gérard, JUILLE Catherine, LANGLOIS Patrice, LE DROGO Laurent, MACEL François-Xavier, MARQUET Thierry, MATIAS Rui, MICHAUD Daniel, NAVARRO Nathalie, RODARI Philippe, TANNEVEAU Jean-Jacques.

ABSENTS :

BLOT Johanna donne pouvoir à LANGLOIS Patrice,
DEMICHEL Dominique donne pouvoir à FERNANDES Rosa,
GUERINOT Denis donne pouvoir à BLOT Dominique,
HERTZ Ludovic donne pouvoir à MICHAUD Daniel,
MALBROUCK Anaïs donne pouvoir à GATINEAU Athéna,
MFUANANI NGUENTE Loïc donne pouvoir à LARDIÈRE Christian.
BONEL Johann,
ROZ Frédéric.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l’article 1636 B sexies I 1 du Code Général des Impôts,
- VU** l’article 16 de la loi de finances pour 2020,

CONSIDÉRANT que la Commune de Linas doit fixer les taux de fiscalité pour la part communale des trois impôts directs locaux ;

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

« La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
À L'UNANIMITÉ,**

FIXE les taux suivants pour l'année 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,17 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 86,36 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,70 %

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES
PRÉSENTS POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE,
Christian LARDIÈRE**



Transmise au contrôle de légalité le : 09 AVR. 2024

Mise en ligne le : 09 AVR. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E.legalite.com